

N° 15
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

9 novembre 2017

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de l'accord
euro-méditerranéen relatif aux services aériens
entre l'Union européenne et ses États membres,
d'une part, et le Gouvernement de l'État d'Israël,
d'autre part.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 821 (2015-2016), **71** et **72** (2017-2018).

Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Gouvernement de l'État d'Israël, d'autre part (ensemble six annexes), signé à Luxembourg le 10 juin 2013, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 novembre 2017.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 821 (2015-2016), Sénat.